Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20261021-DELIB2026065-DE

Mairie de Val d'Izé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 21 octobre 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.
La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 15 octobre et affichée.

Membres élus : 23 **En fonction :** 23 **Présents :** 18

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1er Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2ème Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse ,4ème Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6ème Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean-Pierre ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAULT Sandra ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine.

Membres absents : Mme GUEMAS Sophie a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à Mme GAULARD Christelle ; M. BAZIN Rémi ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme PERINET Annabelle a donné pouvoir à M. BEAULIEU Antoine.

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-065
OBJET : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MICRO CRECHE - CLOTURE AU 31.12.2026

Le Maire expose :

« En 2022, la Commune de Val d'Izé a créé un lotissement communal « Lotissement micro-crèche » de 3 lots, situé rue Jacques de Kernier, sur une surface totale de 1.650 m².

L'ensemble des opérations d'aménagement est désormais achevé. Deux lots ont été commercialisés, il subsiste un dernier terrain, lot n°1, cadastrée AH 1109, d'une surface de 424 m², d'un cout de production de 67,02€ HT/m² soit 28 418,59€.

Il vous est proposé deconserver ce terrain dans le patrimoine communal et de l'intégrer dans l'actif du budget principal.

Cette opération de transfert de terrain entre deux budgets d'une même personne morale n'est pas imposable à la TVA car elle ne s'assimile pas à une vente. Cependant, comme ce terrain sort du stock du lotissement pour intégrer le patrimoine communal, cette sortie justifie la taxation d'une livraison à soi-même.

Pour intégrer ce bien dans l'actif du budget principal de la commune, l'assemblée doit d'acter le montant TTC de cette parcelle à 29 456,96 €, dont 1 038,37€ de TVA sur marge.

Cette recette complémentaire vient accroitre le résultat prévisionnel du budget annexe qui sera reversé au budget principal, le budget annexe n'ayant plus lieu d'exister, il vous est proposé de le clôturer au 31.12.2026.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20261021-DELIB2026065-DE

Pour passer l'ensemble de ces écritures, un virement de crédit est à prévoir au budget annexe.

Vu le budget annexe « Lotissement micro-crèche » créé par délibération n°2021-051 du 2 novembre 2021,
Vu le budget principal 2026 adopté par délibération n°2026-010 du 4 mars 2026,
Vu le budget annexe « Lotissement micro-crèche » 2026 adopté par délibération n°2026-011 du 4 mars 2026,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** :

  - de conserver dans le patrimoine de la commune la parcelle cadastrée section AH 1109, d'une surface de 424 m^2,

  - de transférer ce dernier lot cadastré section AH n 1109, d'une superficie de 424 m^2, non commercialisé, vers l'actif du budget principal de la commune,

  - d'acter le montant de l'intégration de cette parcelle à 29 456,96 € TTC conformément au calcul réalisé dans le cadre de la TVA sur marge,

  - d'arrêter le résultat de clôture du budget annexe « Lotissement micro-crèche », à la somme de 19 027.97 €,

  - de reverser dans le budget principal 2026 le résultat de clôture du budget annexe «Lotissement micro-crèche » arrêté à la somme de 19 027.97 € ,

  - de procéder au virement de crédits suivant au budget annexe pour effectuer les écritures budgétaires et comptables

Section INVESTISSEMENT							
Dépense				Recette			
Chapitre	Article	Libellé	Montant DM	Chapitre	Article	Libellé	Montant DM
				16	168741	Avance de la commune	-10 219,66 €
040	3555	Stock final	-28 779,54 €	021	021	Virement de la section de	-18 559,88 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			-28 779,54 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			-28 779,54 €

Section FONCTIONNEMENT							
Dépense				Recette			
Chapitre	Article	Libellé	Montant DM	Chapitre	Article	Libellé	Montant DM
023	023	Virement à la section d'in	-18 559,88 €	70	7015	Ventes de terrains viabilis	28 418,96 €
011	605	Travaux	-828,67 €				
65	65822	Reversement des excédent	19 027,97 €	042	71355	Variation de stock de terra	-28 779,54 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			-360,58 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			-360,58 €

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20261021-DELIB2026065-DE

- de clôturer le budget annexe du lotissement micro-crèche en date du 31 décembre 2026. L'ensemble des opérations budgétaires et comptables sera arrêté à cette date.

- **DIT** que le service des impôts des entreprises (SIE) sera informé de la clôture de ce budget « Lotissement micro-crèche » soumis au régime de TVA

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA

